

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE/SECTEUR URBANISME**

**ARR2024\_0203**

**ARRÊTÉ**

**OBJET : AUTORISATION DE NEUTRALISER TROIS (3) PLACES DE STATIONNEMENT, LE SAMEDI 20 JUILLET 2024 DE 19H00 À 23H00, POUR CAUSE D'UN ÉVÉNEMENT COMMERCIAL, AU DROIT DU 223 RUE HENRI MENIER NOISIEL (77186).**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la décision n° DEC2023\_0187 du 26/12/2023 portant sur la revalorisation des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2024,

VU la demande en date du 15/07/2024, de Madame Flores Commerçante de l'onglerie ONGL'LATINO au 223 rue Henri Menier Noisiel (77186) (Siret 519 749 279), aux fins d'être autorisée à neutraliser trois places de stationnement, pour cause d'un événement commercial au droit du 223 rue Henri Menier à Noisiel (77186) de 19h00 à 23h00,

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à la délivrance de l'autorisation correspondante,

**CONSIDÉRANT** toutefois la nécessité d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Madame Flores Commerçante de l'onglerie ONGL'LATINO 223 rue Henri Menier Noisiel (77186) (Siret 519 749 279), est autorisée à neutraliser trois places de stationnement, pour cause d'un événement commercial au droit du 223 rue Henri Menier à Noisiel (77186) de 19h00 à 23h00,

**ARTICLE 2** : Le bénéficiaire de la présente autorisation est chargé de mettre en place la signalisation nécessaire (pré-signalisation, interdiction, déviation...).

**ARTICLE 3** : Le demandeur est tenu d'afficher le présent arrêté sur le site suffisamment à l'avance pour informer les riverains.



Suite de l'arrêté n° ARR2024\_0203 portant « Autorisation de neutraliser trois places de stationnement, au droit du 223 rue Henri Menier Noisiel (77186). » (2)

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 077-217703370-20240715-ARR2024\_0203-AR



**ARTICLE 4** : La responsabilité de la commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ce stationnement.

**ARTICLE 5** : La présente autorisation, délivrée à titre personnel et précaire, est révoicable à tout moment.

**ARTICLE 6** : La présente autorisation donne lieu à la perception d'une redevance forfaitaire pour occupation du domaine public, au profit de la Commune. Elle s'élève à **12,78€** (4,26€/place/jour : 4,26 x 3). Son recouvrement est effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public dès réception du titre de recettes.

**ARTICLE 7** : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- M. le Préfet de Seine-et-Marne
- Mme le directeur général des services
- Bénéficiaire de la présente autorisation,
- Direction Finances et Marchés Publics,
- La Police Municipale,
- Le Service Urbanisme,

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 8** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 9** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel,

Envoyé en préfecture le 16/07/2024  
Reçu en préfecture le 16/07/2024  
Publié le  
ID : 077-217703370-20240715-ARR2024\_0203-AR

Suite de l'arrêté n° ARR2024\_0203 portant « Autorisation de neutraliser trois (3) places de stationnement le samedi 20 juillet 2024 de 19h00 à 23h00, pour cause d'un événement commercial, au droit du 223 rue Henri Menier Noisiel (77186). » (3)

**De:** Cécile Pfister <cecile.pfister@mairie-noisiel.fr>  
**À:** "Saida Allam" <saida.allam@mairie-noisiel.fr>

**Date:** 15/07/2024 12:11

**Objet:** Fwd: Autorisation évènement Ong'latino

---

Cécile PFISTER  
Ville de Noisiel  
Service Urbanisme et Politique de la Ville - Chargée de mission Aménagement urbain  
Tél : 01 60 37 74 01 / 06 85 80 05 83  
[www.ville-noisiel.fr](http://www.ville-noisiel.fr)  
Retrouvez également toute l'actualité de Noisiel sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#)



-----Original Message-----

From: "Cecile Pfister" <cecile.pfister@mairie-noisiel.fr>  
To: "Zaira Bendjebbour" <zaira.bendjebbour@mairie-noisiel.fr>  
Date: Mon, 15 Jul 2024 12:04:42 +0200  
Subject: Autorisation évènement Ong'latino

Bonjour Monsieur le Maire,

Madame FLORES, commerçante de l'onglerie Ong'latino sur la place Emile Menier, souhaiterait réserver 3 places de stationnement le 20 juillet de 19h à 23h. Elle souhaite recevoir toute sa clientèle et leur offrir un moment convivial autour de quelques tables (nourriture, boissons). Vous trouverez, ci-dessous, les places qu'elle souhaite réserver.

Autorisez-vous cet événement à ces heures tardives ?

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

ID : 077-217703370-20240715-ARR2024\_0203-AR

Suite de l'arrêté n° ARR2024\_0203 portant « Autorisation de neutraliser trois samedi 20 juillet 2024 de 19h00 à 23h00, pour cause d'un événement commémoratif du droit du 223 rue Henri Menier Noisiel (77186). » (4)



Bien cordialement,

---

Cécile PFISTER

Ville de Noisiel

Service Urbanisme et Politique de la Ville - Chargée de mission Aménagement urbain

Tél : 01 60 37 74 01 / 06 85 80 05 83

[www.ville-noisiel.fr](http://www.ville-noisiel.fr)

Retrouvez également toute l'actualité de Noisiel sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#)



Suite de l'arrêté n° ARR2024\_0203 portant « Autorisation de neutraliser trois  
samedi 20 juillet 2024 de 19h00 à 23h00, pour cause d'un événement comm  
Menier Noisiel (77186). » (5)

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 077-217703370-20240715-ARR2024\_0203-AR

